

Réussir sa transition numérique

et tirer parti du digital pour booster sa croissance

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Optimiser son temps, mieux collaborer et réduire les coûts
- Augmenter son acquisition de clients et sa visibilité

CONDITIONS

- ✗ Financement : 100% pris en charge par l'État (dispositif FNE)
- ✗ Entreprises éligibles : moins de 300 salarié(e)s
- ✗ Effectif requis : à partir d'un(e) salarié(e), de niveau débutant à expert
- ✗ Durée de la formation : de 1 à 10 jours, dans l'entreprise et/ou à distance



Réussir sa mutation numérique et anticiper les évolutions des marchés est aujourd'hui le défi majeur des entreprises.

L'Académie des Compétences, organisme de formation, accompagne les entreprises désireuses de proposer à leurs salarié(e)s des formations/action de haut niveau, personnalisables, en présentiel ou par visioconférence.

Après accord de prise en charge, un échange est organisé avec le formateur afin d'adapter le scénario pédagogique aux besoins de votre entreprise.



MODULE A : TRANSITION NUMÉRIQUE INTERNE

1. Enjeux de la transition numérique

Échange sur les pratiques numériques et évaluation des niveaux

2. Outils de messagerie et de chat internes

Présentation et mise en pratique

3. Automatisation des process

Présentation et mise en pratique

> Objectifs du module A

- Optimiser son temps de travail et les coûts d'exploitation
- Se sentir à l'aise dans un environnement numérique
- Savoir paramétrer et utiliser les outils numériques internes

MODULE B : TRANSITION NUMÉRIQUE EXTERNE

1. Optimisation de la relation clients

Communications transactionnelles et utilisation de CRM

2. Optimisation de la visibilité

Réseaux sociaux et communication digitale

3. Accroissement de l'acquisition clients

Présentation et mise en pratique

> Objectifs du module B

- Augmenter les leads qualifiés et les ventes
- Prendre des avantages concurrentiels et pénétrer de nouveaux marchés
- Adopter les bonnes pratiques et les transmettre au sein de l'entreprise

> Votre formation en pratique

- Nous convenons ensemble d'un programme personnalisé et d'un calendrier.
- Nous vous assistons pour déposer la demande de prise en charge auprès de votre OPCO.
- La confirmation de prise en charge vous parvient dans un délai approximatif d'un mois.
- La formation des salarié(e)s peut commencer. Elle s'achève par une évaluation.
- Aucune trésorerie pour l'entreprise : l'organisme de formation est directement réglé par l'OPCO.

En savoir plus : se former grâce au FNE

Toute entreprise cotise auprès d'un Opérateur de Compétences, ou OPCO. L'État a missionné ces derniers pour financer à 100 % les formations sollicitées par les entreprises.

Important : le dispositif FNE est dissocié du Compte Formation (CPF) dont dispose chaque salarié(e), qui ne sera pas impacté. L'entreprise n'engage aucune dépense : l'organisme de formation est réglé par l'OPCO.

